Couverture médicale : Des acquis et des insuffisances

Abderrahim DERRAJI - 2015-06-09 11:38:57 - Vu sur pharmacie.ma

Maroc Innovation & Santé (MIS) a organisé le vendredi 5 juin 2015 à Rabat, un atelier sous l'égide du ministère de la santé. Cette rencontre inédite qui a eu pour thème :

« L'Innovation dans la Santé : Accès pour tous les patients Marocains », a été l'occasion idoine d'échanges entre experts marocains et français au sujet de la couverture médicale.

Pour animer cet atelier auquel ont pris part des représentants du ministère de la santé, du SGG, des caisses d'assurance maladie et des différentes institutions et organismes professionnels, MIS a invité des orateurs de renommée. M. Jilali HAZIM et M. Naoufel EL MALHOUF, respectivement Directeur Général de l'ANAM et directeur du conventionnement et de la normalisation au sein de l'ANAM, ont présenté l'expérience marocaine en matière d'assurance maladie, tandis que les conférenciers Français, Pr. Robert LAUNOIS (1), Pr. Jean-Yves FAGON (2) et Dr. Eric BASEILHAC (3) ont fait part à l'assistance des spécificités du modèle français et des garde-fous mis en place pour maitriser les dépenses de santé sans priver les malades des traitements les plus appropriés.

L'expérience marocaine qui n'est qu'à ses débuts, a démarré avec la mise en route de l'AMO le 18 août 2005. Entre temps, la nouvelle constitution a fait de l'accès aux soins un droit ce qui devrait pousser les décideurs à œuvrer pour la généralisation de la couverture médicale.

La deuxième Conférence Nationale sur la Santé qui s'est tenue à Marrakech le mois de juillet 2013 a été également une étape cruciale du processus. Elle a permis l'évaluation des acquis et des insuffisances en matière de santé d'une part, et la mise en place d'une stratégie pour répondre aux nombreuses attentes du peuple marocain, de l'autre.

Aujourd'hui, l'AMO permet à 34% des citoyens marocains de bénéficier d'une couverture médicale. Ce chiffre va être revu à la hausse avec la mise en place d'une couverture pour les indépendants et pour les étudiants. Quant au Ramed qui rencontre des difficultés de mise en place, il devrait, à son tour, contribuer à améliorer l'accès aux soins des citoyens économiquement défavorisés. > Discours de M. Hubert DE RUTY, Président du MIS

Malgré ces acquis, le marocain continue à contribuer à hauteur de 53% dans la prise en charge de ses soins de santé, bien loin derrière les ressortissants des pays de la région. Le médicament dont le prix moyen et la consommation sont nettement inférieurs aux prix en vigueur dans les pays du Benchmark (4), a représenté le tiers des dépenses de l'AMO en 2013.

Pour que la couverture médicale soit pérenne, les organismes payeurs et les caisses d'assurance maladie ont l'obligation de gérer au mieux les ressources disponibles. Pour cela, il faut veiller a trouver un équilibre à la triade : Intérêt du patient - maitrise des dépense des caisses d'assurance maladie - et prix des prestations sanitaires. En agissant de la sorte, les assurés pourront continuer à bénéficier d'une offre de soins efficiente intégrant des thérapies innovantes dont le service médical rendu à moyen et à long terme peut être meilleur, voire plus économique que certaines thérapies choisies pour leur faible coût.

Aujourd'hui, pour que l'universalité de la couverture médicale devienne une réalité au Maroc, le secteur privé et le secteur public devraient, plus que jamais, conjuguer leurs efforts pour améliorer le taux de couverture et étendre le tiers payant. Ces deux éléments clefs conditionnent l'amélioration de l'accès aux soins d'autant plus que le prix du médicament au Maroc, y compris celui des princeps, n'est plus un frein à ce projet depuis l'entrée en vigueur du nouveau décret de fixation des prix des médicaments. Quant à l'équilibre financier des organismes payeurs, il restera en grande partie tributaire des moyens d'information que les caisses et l'ANAM auront déployés dans les années à venir pour avoir une prévisibilité efficiente. **ABDERRAHIM DERRAJI** Consulter pharmanews : lien Atelier en photos : lien

(1) Pr. Robert LAUNOIS : Directeur / Fondateur du Réseau d'Evaluation en Economie de la Santé (REES France 1998-2009) Président de la Société Française de l'Économie de la Santé (En savoir plus) (2) Pr. Jean-Yves FAGON : Professeur de médecine et Chef du service de réanimation de l'Hôpital Europeen Georges Pompidou Vice Président du CEPS - France (3) Dr. Eric BASEILHAC : Directeur des Affaires Économiques et Internationales du LEEM (4) Pays du Benchmark : France, Espagne,Turquie, Arabie Saoudite, Portugal, Belgique (Plus le pays d'orgine de la spécialité pharmaceutique en question)